



commission Sport du PCF

contact : sport@pcf.fr

JANVIER-FÉVRIER 2010

DANS CE NUMÉRO

Interview p.2-3
Quelle hypothèse olympique pour demain ?

Dossier p.4-7
Élections régionales 2010
Une nouvelle ambition pour le sport français et son service public

Hommage p.8
René Deleplace

AGISSONS POUR le service public DU SPORT

Nous le répétons sans cesse depuis un an : le modèle sportif français est en danger. Avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) et le projet de réforme des collectivités territoriales, le gouvernement s'attaque au service public et construit la marchandisation du sport et de l'EPS. Les conséquences de ces réformes sont dramatiques : disparition du ministère de la Jeunesse et des Sports, effacement des directions départementales et régionales, fermeture de certains CREPS, deux professeurs d'EPS sur trois partant en retraite non remplacés, suppression de la clause générale de compétence et de la taxe professionnelle qui permettent à toutes les collectivités de subventionner le développement du sport et baisse de tous les crédits alloués à la pratique sportive. Les besoins en matière d'équipement ne sont plus assurés, les installations sont saturées et les conditions de travail détériorées.

La volonté de ce gouvernement, c'est d'orienter le transfert des pratiques sportives vers le secteur privé, c'est de renforcer la marchandisation de l'éducation, du temps libre et du sport. Alors que le pouvoir d'achat est en baisse, le coût de la pratique (cotisation, matériel, accès aux équipements) repose de plus en plus sur les familles. C'est le principe républicain d'égalité d'accès pour tous qui est jeté à terre !

Ensemble, agissons pour la reconnaissance du rôle d'intérêt général du sport et le maintien d'une ossature élémentaire :

1. L'existence d'un ministère de la Jeunesse et des Sports à part entière et l'implantation d'un service public du sport doté de directions départementales et régionales de la Jeunesse et des Sports et des CREPS renforcées dans leurs missions et d'un encadrement sportif recruté et rémunéré par l'État.
2. Un budget national du sport à la hauteur des ambitions sportives de notre pays.
3. Le maintien de la clause générale de compétence et de la taxe professionnelle permettant un soutien financier majeur des collectivités territoriales au développement du sport de proximité.
4. Une loi clarifiant les compétences, les responsabilités et les moyens financiers à chaque niveau de territoire tout en garantissant la péréquation nationale.
5. L'élaboration d'un plan national d'investissement des équipements sportifs de proximité.
6. Le remplacement systématique des professeurs d'EPS partant en retraite et l'augmentation du nombre de postes au concours du CAPEPS et de l'agrégation en EPS.

Les 14 et 21 mars prochains, les élections régionales seront l'occasion de s'exprimer et de porter l'exigence du droit au sport et d'un service public du sport de proximité.



Nicolas Bonnet

responsable de la commission Sport du PCF

le droit d'accès au sport pour toutes et tous
un enjeu régional

rencontre avec

Pierre Laurent, coordinateur du PCF, tête de liste Île-de-France
et d'autres candidats et représentants du mouvement sportif d'Île-de-France

animée par **Nicolas Bonnet**, responsable de la commission Sport du PCF

mercredi 24 février à 19h
espace Niemeyer - salle des conférences
2 place du Colonel-Fabien Paris 19e

ENTRETIEN CROISÉ

Emmanuelle Oulaldj

membre de la direction nationale collégiale de la FSGT



QUELLE HYPOTHÈSE OLYMPIQUE POUR DEMAIN ?

Nous sommes à quelques jours de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver. En quoi les Jeux olympiques sont-ils toujours porteurs des valeurs d'humanisme et de paix ?

Emmanuelle Oulaldj

L'olympisme est une philosophie qui prône un sport au service de l'homme et de la paix. Les Jeux olympiques sont supposés en être la célébration tous les deux ans. Mais depuis que les dirigeants du CIO ont décidé de s'engager dans la voie des sponsors et des télévisions, ils sont devenus une multinationale du spectacle où seuls les enjeux économiques et politiques comptent. Et pourtant, l'olympisme existe toujours. Quotidiennement, des éducateurs mettent en œuvre ses valeurs en transmettant le plaisir de se dépasser, de s'épanouir, de s'entraider grâce au sport. Il est urgent de repenser les JO pour que l'idéal olympique y reprenne toute sa place.

Georges Perli

Les JO sont porteurs de valeurs parce qu'ils reconnaissent d'abord la diversité des peuples et des cultures en leur conférant une

égalité formelle et réelle et non en instaurant une suprématie ou une domination. Les JO, c'est le sport, mais jamais sans la culture, c'est-à-dire jamais l'individu hors de son rapport aux autres, de son histoire, etc. C'est le jeu librement accepté dans l'affrontement. Les JO permettent de rencontrer l'autre et donc la découverte de l'altérité. Le sport, c'est le rappel à l'autre, quand ce qui compte aujourd'hui, c'est le virtuel en dehors des autres, le narcissisme qui engendre l'exclusion de l'autre ou son asservissement. Soyons olympiques et non narcissiques ! Les JO sont la rencontre paradoxale de la différence sur un mode d'opposition qui laisse à chacun sa personnalité : l'humanisme, c'est la parenté entre nos cultures et non sur le mode du sang. Les JO sont un territoire qui conjugue personnalité individuelle et nationalité sans rejet d'aucune des deux qualités qui nous distinguent, pour en faire une harmonie : ce sont des notes de musique assemblées par la clé de (du) sol qui créent une harmonie. Gestuelle des corps et donc langage des signes, accessible à tous, y compris handicapés, et musique rythmique en vue de l'harmonie cultivée par les Grecs.

ENTRETIEN CROISÉ

Georges Perli

 ancien joueur professionnel de football
 ancien président du club Grenoble Foot Isère
 président du comité pour la mémoire des JO de Grenoble


expliquent la présence des Jeux dans les civilisations différentes de la nôtre, car ils civilisent autant qu'ils socialisent !

Pour la France, 2010 est également le début de la campagne de la candidature de la ville d'Annecy à l'accueil de ces Jeux olympiques en 2018. Quelles conditions doit réunir la candidature française pour être celle d'un projet progressiste et réellement porteur d'humanité ?

Les Jeux olympiques sont devenus des caisses de résonance pour des mouvements contestataires, anticapitalistes ou de défense des droits de l'homme. Est-ce justifié ?

EO. Pour un pays ou une ville, l'accueil des JO est toujours l'occasion d'une transformation. Mais quand la priorité est donnée au développement de complexes immobiliers, économiques ou touristiques plutôt qu'à celui d'un territoire solidaire, les conséquences sur les droits de l'homme sont inévitables. À Vancouver, des autochtones voient dans ces prochains jeux une menace sur leurs terres et leur identité, des mesures sont prises pour criminaliser les sans-abris, des habitants devront à terme quitter la ville à cause de l'envolée des prix du logement.

GP. L'humanisme, ce n'est pas les droits de l'homme, dont la définition est une représentation occidentale sur la vie en société. Les droits de l'homme ont été commercialisés car ce sont les échanges économiques développés par l'Europe et ensuite par tout l'Occident qui ont fait leur succès. Le mot même de civilisation n'est ni l'apanage ni la propriété de l'Occident : c'est un modèle parmi d'autres et c'est une des raisons qui

EO. La rénovation du projet olympique ne se fera pas par de simples aménagements et seule une transformation en profondeur pourra changer la donne. Cependant, s'il y a un terrain sur lequel une candidature peut agir, c'est celui de la durabilité locale des jeux, qu'il s'agisse de l'impact sur l'environnement, sur l'urbanisme favorisant le logement pour tous et l'utilisation des équipements pour le plus grand nombre, sur la création d'emplois, sur un dialogue concerté avec le tissu associatif local, etc. En d'autres termes, une candidature qui envisage l'organisation des Jeux comme une réelle occasion d'un mode de vie solidaire et durable de sa population.

GP. 2010 sera le départ de la campagne nationale pour la candidature française d'Annecy en Rhône-Alpes, région qui a connu trois JO d'hiver. Chamonix 1924 : les premiers Jeux d'hiver. Grenoble 1968 : le professionnalisme. Albertville 1992 : les paralympiques. Annecy 2018 : le sport compagnon de toute une vie : il n'y a pas d'imaginaire sans mémoire.

propos recueillis par
 Nicolas Bonnet et François Perez

UNE NOUVELLE AMBITION

pour le sport français et son service public

Défendre le service public du sport, c'est défendre non seulement nos droits et nos acquis actuels, mais aussi en revendiquer de nouveaux pour un sport émancipateur. C'est considérer que les activités physiques et sportives constituent un élément central de l'émancipation humaine et qu'elles relèvent de l'intérêt général par leurs fonctions éducatives, sanitaires, sociales, culturelles, ludiques et innovatrices.

« Si les 600 lycées d'Île-de-France étaient dotés des installations sportives réglementairement nécessaires à l'enseignement de l'EPS, ce sont des centaines de lieux de pratique qui verraient le jour, et offriraient autant d'opportunités nouvelles pour répondre, en dehors des heures et périodes scolaires, aux besoins et aux demandes de l'ensemble de la population. »

Extrait du rapport *Activités physiques et sportives : équipements et lieux de pratique en Île-de-France, lycées et installations sportives* du Conseil économique et social de la région Île-de-France présenté le 21 septembre 2005 par Michel Ossakowsky

Les activités physiques et sportives contribuent à l'épanouissement physique, mental et social de chacune et chacun. Le modèle capitaliste fondé sur la marchandisation du sport est une impasse, alors, révolutionnons le sport, en construisant ensemble, sur les valeurs de solidarité, une nouvelle ambition pour le sport français et son service public.

Les élections régionales de 2010 sont une occasion pour porter ces exigences au cœur du débat politique. Les régions ont pris une place déterminante dans le financement du sport. Selon le dernier état réalisé en 2007, 442 millions d'euros par an en investissement et en fonctionnement sont consacrés à la pratique sportive dans les budgets des 22 régions. Ces dépenses concernent :

- pour 244 millions, les investissements, notamment pour 46% les équipements sportifs territoriaux (communes et communautés), pour 33% les équipements sportifs des lycées, 17% des dépenses sont destinées aux équipements sportifs d'intérêt régional (salles de sport, stade, CREPS...) qui sont cofinancés avec les autres partenaires institutionnels, 4% participent au financement d'itinéraires destinés aux sports de nature.

- pour le fonctionnement, 198 millions, dont 23% sont consacrés à l'accompagnement du mouvement sportif et à la pratique sportive de masse (comités régionaux, accès au haut niveau, manifestations sportives), 41% à l'éducation, la formation et l'emploi (emplois accompagnés, formation des éducateurs et des bénévoles), 23% à la pratique sportive scolaire (UNSS, entretien des équipements sportifs des lycées).

La réforme des collectivités locales par la droite menace directement les régions, entraînant la suppression des aides financières aux communes pour la construction des équipements sportifs ainsi que le soutien au mouvement sportif. À titre d'exemple, en Île-de-France, 47 % des piscines sont à rénover et il manque 90 000 m² de surface de bassin.

Le Conseil régional a mis en place un *plan piscine* destiné à soutenir les communes pour leur rénovation, mais si la clause de compétence générale était supprimée, la région Île-de-France ne pourrait plus accompagner

10 premières propositions pour nos régions

1. Affirmer l'égalité d'accès au sport sur tout le territoire par un service public du sport dans la proximité.
2. Élaborer un plan pluriannuel de financement des installations sportives nécessaires à la pratique sportive et à l'enseignement de l'EPS. Pour réaliser le schéma régional des équipements sportifs, nous proposons d'établir un état des lieux des installations utilisées par les lycées et de réaliser un cahier des charges en partenariat avec les acteurs du mouvement sportif concernés notamment les professeurs d'EPS, les associations et les élus locaux.
3. Prolonger le plan de financement des piscines et des bases de plein air. Accompagner les départements pour créer et faire vivre les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires des sports de nature et accompagner à la formation et à l'emploi dans le développement des sports de pleine nature.
4. Garantir la démocratie et l'implication citoyenne par une commission régionale permanente travaillant avec tous les acteurs du mouvement sportif. Tout projet de construction ou de rénovation se fera en concertation permanente avec les usagers par l'intermédiaire de cet espace de démocratie participative.
5. Mettre en place une aide aux déplacements et aux transports nécessaires à la pratique sportive et à l'enseignement de l'EPS notamment pour les lycéens éloignés des installations sportives.
6. Soutenir l'EPS et l'UNSS au lycée par dotation annuelle chiffrée et durable, correspondant au besoin de chaque établissement, accompagnée de recommandations relatives aux besoins en matériel sportif et en location d'installation.
7. Augmenter le soutien financier à la vie associative, au bénévolat et au sport de haut niveau.
8. Favoriser l'emploi et la formation dans le domaine du sport notamment par un soutien au CREPS et à l'Université. Accompagner le sport universitaire par des équipements adéquats en complémentarité des besoins des lycées et des collègues.
9. Réaliser et signer une charte régionale "sport et environnement" respectueuse des normes environnementales et améliorant l'efficacité énergétique.
10. Impulser et financer le développement des centres médico-sportifs et la prévention pour la santé par la pratique sportive.

UNE NOUVELLE AMBITION...

financièrement les communes. Pourtant, les besoins sont accrus, un programme sportif régional définissant des priorités et les financements est une priorité.

Des questions de première importance se posent concernant la rénovation et la construction d'équipements sportifs favorisant l'organisation de l'enseignement de l'EPS, les rencontres du sport scolaire et du sport en général. De nouvelles installations sportives doivent être implantées dans, ou au plus près, des établissements scolaires. Nous réaffirmons la nécessité qu'à chaque construction de lycée neuf, un équipement sportif doit être intégré.

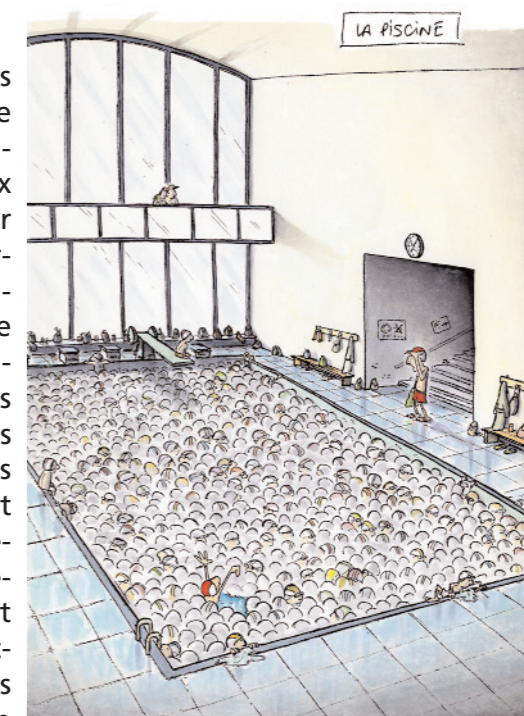
Un « cahier des charges » pour les installations sportives doit être réalisé, d'une manière concertée, sous la responsabilité de la région, élément d'une « Charte qualité des lycées et de leurs installations sportives ». Les installations sportives « intégrées » dans les lycées doivent être ouvertes au mouvement sportif et nous devons développer encore plus les partenariats avec les collectivités et coordonner les services pour mieux conjuguer les actions.

Proposons, dans l'immédiat, une aide aux déplacements et aux transports pour la pratique sportive et l'enseignement de l'EPS, notamment pour les lycéens éloignés des installations sportives. Il est également nécessaire de soutenir l'EPS et l'UNSS par l'octroi aux lycées d'une dotation annuelle chiffrée et durable, correspondant au besoin de chaque établissement, accompagnée de recommandations relatives aux besoins en matériel sportif et en location d'installation.

Par ailleurs, soulignons que le rôle public des conseillers régionaux pour la préservation des acquis et la lutte contre les dégradations sera primordial, en particulier sur l'avenir et les missions dans les directions départementales et régionales de la Jeunesse et des Sports et des CREPS. Nous avons besoin d'élus qui résisteront face à la tentative de hold-up sur la démocratie organisée par le projet de réforme des collectivités territoriales.

Il en est de même de leur implication face au glissement du sport vers les officines privées et commerciales au détriment du sport associatif et bénévole de club.

Enfin, nous nous sommes positionnés, aux dernières élections, contre le Traité européen, qui ouvre les services publics à la concurrence, autrement dit les déconstruit. Affirmer un positionnement clair et cohérent face à la marchandisation du sport et pour l'égalité d'accès de toutes et tous, cela passe par la garantie d'un soutien inconditionnel aux services publics à tous les niveaux : parlement européen, assemblée nationale, région, département ou commune.



DES PRATIQUES SPORTIVES

respectueuses de notre environnement

Les villes et les territoires sont des écosystèmes au sein desquels un réseau d'échange d'activités sociales se développe. Les activités physiques et sportives, la culture et autres champs d'actions deviennent un maillon d'une chaîne qui nourrit l'urbanité d'un territoire. Dans ce sens, les équipements sportifs sont nécessaires et sont des éléments structurants et producteurs de choix.

En termes d'équipement, il y a nécessité de renforcer une certaine proximité de quartier, proximité de villes, mais cela ne suffit pas. Les équipements structurants ne sont pas uniquement les « arènes » de spectacles sportifs. Ils peuvent être également des lieux de pratiques sportives et de loisirs codifiés, organisés, accessibles à tous en complémentarité de parcs paysagers et/ou des bases de loisirs où la pratique est entièrement libre ou limitée à certaines activités.

La question de l'aménagement du territoire doit tenir compte de celle des espaces dévolus au loisir, aux APS, au sport et à l'EPS. Il n'y a pas de ville sans volonté de vivre ensemble, et le vivre ensemble passe également par l'existence d'équipements sportifs multi-activités.

De même, nous devons favoriser la cohésion sociale et la solidarité en renforçant le lien entre les êtres humains et entre les territoires. Nous devons nous assurer d'un juste partage des richesses et de la mutualisation des moyens entre les associations et par le regroupement de certaines pratiques sportives en intercommunalité.

Aujourd'hui se pose la question des obligations

des collectivités dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les politiques environnementales sont l'affaire de tous et appellent, par nature, la coopération entre les différentes collectivités. Nous devons répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations suivantes à satisfaire leurs propres besoins.

Cela doit se faire en participant, entre autres, à l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à celui de la maîtrise de la consommation d'énergie des équipements sportifs. Cela doit aussi s'effectuer en réduisant les déplacements polluants et en favorisant les déplacements collectifs pour se rendre sur les terrains de sport, sans omettre toutes formes de déplacements doux avec les stationnements adéquats proches des équipements sportifs. Il est également nécessaire de favoriser des modes de consommation plus responsables et moins polluants lors des manifestations sportives.

Enfin, un dernier critère pourra être celui d'une gestion raisonnée pour une protection des milieux et des ressources lors des pratiques d'activités sportives de pleine nature en compétition, en loisirs ou pendant les vacances.

Nous défendons une conception des équipements sportifs y compris en s'obligeant à modifier certains de nos comportements habituels et surtout en étant acteur dans la construction du plan local d'urbanisme ; car c'est dans ce cadre que se dessine la ville, qu'elle se transforme et qu'elle évolue.



CONSTRUIRE DES RÉGIONS CITOYENNES

le rôle central
d'une commission régionale permanente du sport

La crise globale du système capitaliste mondialisé se double d'une crise politique majeure : les citoyens ont le sentiment que le monde politique est sans pouvoir face aux décisions patronales, les politiques sont inopérantes pour juguler la crise et la politique est coupée de la réalité de leur vie ; alors qu'aux yeux des libéraux, qui veulent réduire les dépenses publiques, rendre toute activité humaine exploitable au profit du capital, exonérer le capital de ses responsabilités sociales, les collectivités territoriales constituent un anachronisme.

La réforme annoncée des collectivités territoriales vise à y mettre fin, à déplacer le centre de gravité de la démocratie locale, des communes, départements et régions vers des métropoles, à instaurer une tutelle étatique pour imposer les réductions des dépenses et les privatisations de l'espace public.

En défendant le projet de construire des régions citoyennes, nous prenons le contrepied de cette dérive, nous contribuons à construire un projet alternatif de nouvelle République.

Nous proposons une politique régionale de la démocratie participative, fondée sur la création de lieux et d'espaces de décisions dans les territoires, associant usagers, élus, pouvoirs publics, partenaires sociaux, celles et ceux à qui on ne donne jamais la parole, les précaires et les exclus. En ce qui concerne le sport, cela se concrétisera par la mise en place d'une commission régionale permanente travaillant avec tous les acteurs du mouvement sportif. Cet espace sera composé des représentants du mouvement sportif, mais aussi des citoyens, des syndicats, des élus locaux, des représentants des pouvoirs publics, des directions d'entreprises... Ceux-ci disposeront de pouvoirs d'interpellation avec droit d'intervention dans la politique sportive régionale et dans les choix de financement. Nous proposons la

mise en place de moyens financiers et humains consacrés au développement de la démocratie régionale.

En affectant à la démocratie participative la possibilité, les outils, les moyens et le temps de son existence, nous voulons faire vivre concrètement, dans l'espace régional, une autre conception de la relation au politique, à l'institution. Cela doit se vérifier dans la coélaboration et la co-gestion, par un regard nouveau des citoyens à l'égard des élus et aussi des élus à l'égard des citoyens. Seules de nouvelles méthodes de travail plus collectives, plus transversales et la mise en place d'une nouvelle organisation en rendront possible la coproduction. Pour ce faire, il y a nécessité de construire, d'écrire un véritable projet sportif régional avec la participation des acteurs, de l'organisation du pilotage de la décision jusqu'à la mise en œuvre et son évaluation.

Un projet sportif régional qui aboutira également à la signature par chacun, associations, départements et communes, d'une charte locale en adéquation avec les enjeux de territoires intercommunaux, départementaux, régionaux et nationaux.



René Deleplace

J'ai appris avec beaucoup de tristesse la disparition de René Deleplace samedi 9 janvier 2010. René était un militant du sport et un grand dirigeant sportif à qui nous devons beaucoup.

Il appartient à ces hommes et ces femmes qui se sont engagés tout au long de leur vie avec courage et détermination pour un idéal d'humanité à travers le sport et au plus près des sportifs.

Au cours de sa carrière, René a incarné les valeurs et les fondements du modèle sportif français auquel il a contribué aux côtés de Jean Guimier, que ce soit au sein du Parti communiste français, au sein de la FSGT, du SNEP ou de la fédération française de Rugby.

Issu de la promotion de l'école normale supérieure d'Éducation physique de 1945-1947, il adhère au PCF en 1947 à la cellule de l'Institut

national du Sport (INS) dont il sera pendant longtemps l'un des principaux dirigeants. Il militera très activement à la commission nationale du sport du PCF. Nous lui devons beaucoup par la pertinence, l'audace et l'innovation de ses travaux.

Parallèlement à son engagement politique, René, en tant qu'enseignant, avait

un engagement syndical au sein du SNEP-FSU, qu'il n'a jamais quitté en participant au collectif national des retraités jusqu'à ses derniers jours.

René a été aussi un grand dirigeant sportif, assumant des responsabilités à la direction nationale de la FSGT ainsi que dans le monde du rugby comme entraîneur, notamment du PUC et de l'équipe nationale de Roumanie. Des générations entières de sportifs, d'enseignants, d'éducateurs et de militants du sport ont appris énormément à ses côtés ou tout simplement en lisant ses travaux. René était reconnu par sa notoriété incontestable autour d'une conception originale du sport et du rugby qu'il a développé.

Il laisse à chacun d'entre nous le souvenir d'un homme brillant, modeste et chaleureux.

Il laisse également le souvenir d'un homme de courage, fidèle à ses engagements de militant assumés avec beaucoup de ténacité, de générosité, de dignité et d'esprit de responsabilité.

Que son épouse et ses enfants trouvent ici un témoignage de notre vive émotion et l'expression de notre sympathie profondément attristée.



Marie-George Buffet
ancienne ministre des Sports
députée
secrétaire nationale du PCF

les communistes et le sport

informez-vous, dialoguez,
échangez, prenez connaissance
des analyses et propositions de
la commission **Sport** du PCF

contact

Commission **Sport** du PCF
2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris

Nicolas Bonnet

sport@pcf.fr - 01 44 83 85 13

www.pcf.fr